



NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2016-042

PUBLIÉ LE 2 MAI 2016

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-05-01-001 - Arrêté 16.139 du 1er mai 2016 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. HESSE, SGAR de Normandie (5 pages)

Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-05-01-001

Arrêté 16.139 du 1er mai 2016 portant délégation de
signature en matière d'activités et d'ordonnancement
secondaire à M. HESSE, SGAR de Normandie

*Arrêté 16.139 du 1er mai 2016 portant délégation de signature en matière d'activités et
d'ordonnancement secondaire à M. HESSE, SGAR de Normandie*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Pôle modernisation et moyens

**Mission Coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage
budgétaire**

Affaire suivie par Angélique FELICITE
Tél. 02 32 76 51 67
Mél. angelique.felicite@normandie.gouv.fr

**Arrêté N° 16-139
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement
secondaire à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales**

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
- Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n°2009-589 du 25 mai 2009 modifié relatif au délégué régional à la recherche et à la technologie ;
- Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Madame Nicole KLEIN préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 décembre 2015, nommant M. Alain AUGER, attaché principal d'administration en qualité d'adjoint au Secrétaire général, chargé du pôle « modernisation et moyens », Mme Christine GIBRAT, ingénieure en chef de ponts, des eaux et des forêts, en qualité d'adjointe au Secrétaire général, chargée du pôle « politiques publiques » ;
- Vu l'arrêté de la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et de la Secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes du 1^{er} février 2016 nommant Mme Marion PERRIER, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité;
- Vu la décision de la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 février 2016 nommant M. Jean-Charles QUIRION, professeur des universités, délégué régional à la recherche et à la technologie de la région Normandie à compter du 1^{er} mars 2016 ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 26 avril 2016, nommant M. Nicolas HESSE, administrateur territorial hors classe, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de région Normandie ;
- Vu le décret 2009-587 du 25 mai 2009, relatif à la création de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre, secrétariat général du gouvernement, du 5 février 2016 nommant Mme Catherine LAIGUILLON, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre, secrétariat général du gouvernement, du 30 octobre 2009 nommant Mme Sophie EDELINE, conseillère action sociale-environnement professionnel de la plate-forme ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre, secrétariat général du gouvernement, du 26 mars 2012 nommant Mme Véronique LATELAIS, conseillère formation de la plate-forme Ressources Humaines de Haute-Normandie;
- Vu le contrat du Premier Ministre, secrétariat général du gouvernement, du 06 octobre 2014 nommant Mme Sophie BRAULT, Conseillère action sociale, environnement professionnel et formation de la plate-forme Ressources Humaines de Basse-Normandie ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre, secrétariat général du gouvernement, du 5 février 2016, nommant M. Philippe JANO, chargé de la mission politiques contractuelles et européennes, à compter du 18 janvier 2016 ;

Considérant que le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 susvisé prévoit en son article 3 que les fonctionnaires et agents contractuels en fonction au 31 décembre 2015 dans les secrétariats généraux pour les affaires régionales devant fusionner sont affectés au 1^{er} janvier 2016 dans les nouvelles entités ayant fusionné,

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales

ARRETE

Article 1er - Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous arrêtés, conventions, décisions, circulaires, rapports, correspondances et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

Est exclu de cette délégation :

- Le règlement du budget de la Région après saisine de la chambre régionale des comptes.

Article 2 - Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire de la Préfète de Région.

Sont exclus de cette délégation :

- Les ordres de réquisition au comptable public assignataire,
- Les décisions de passer outre au refus de visa du contrôle financier déconcentré.

Article 3 - Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer au nom de la Préfète de région, les marchés publics, les accords cadres de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales d'un montant inférieur à 300 000 euros, y compris l'ensemble des actes relatifs aux marchés en cours d'exécution dont la date de passation est antérieure au 1er septembre 2006.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, les délégations qui lui sont données par les articles 1 et 2 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

- Mme Christine GIBRAT, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, Responsable du Pôle « politiques publiques »
- M. Alain AUGER, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, Responsable du Pôle « modernisation et moyens »

Dans leurs domaines respectifs :

- Mme Natacha BOURGHART-PARTIE, attachée principale d'administration, chef du service des finances et de la comptabilité :
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire de la préfète de région

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Natacha BOURGHART-PARTIE, délégation est également donnée à :

- Mme Céline DACHEUX, secrétaire administrative, (valeur adjoint des engagements juridiques) pour engager les dépenses et valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Séverine BIARD, secrétaire administrative, aux fins d'engager, de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- M. Ivan CABIOC'H, secrétaire administratif, aux fins d'engager, de liquider les dépenses (responsable adjoint des engagements juridiques et des demandes de paiements) et de valider les recettes non fiscales

- Mme Dominique LEVEQUE, attachée d'administration, chargée de la coordination interministérielle et du pilotage budgétaire pour les correspondances courantes, ampliements, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'État dans la région.
- Mme Catherine LAIGUILLON, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines :
 - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme
 - pour les conventions, bons de commande et certification de service fait relatifs à la formation interministérielle, aux crèches, aux conventions logement et les allocations diversités (BOP 148)
- Mme Sophie EDELINE, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme.
- Mme Véronique LATELAIS, attachée d'administration, conseillère « formation » de la plate-forme interministérielle d'appui à la gestion des Ressources Humaines pour les conventions, bons de commandes et certification de service fait relatifs à la formation interministérielle (BOP 148), pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme.
- Mme Sophie BRAULT, Conseillère « formation » de la plate-forme interministérielle d'appui à la gestion des Ressources Humaines pour les conventions, bons de commandes et certification de service fait relatifs à la formation interministérielle (BOP 148), pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme.
- M. Philippe JANO, chargé de mission pour les politiques contractuelles et européennes.
 - pour les correspondances courantes, ampliements, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'État pour la gestion des crédits européens des programmes régionaux et transfrontaliers, des contrats de plan État-Région, du contrat de plan interrégional "vallée de la Seine" et du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (BOP 112).
 - pour la certification de service fait dont la mission pour les politiques contractuelles et européennes n'assure pas l'instruction et n'est pas bénéficiaire.

En cas d'absence de M. JANO, la délégation de signature est exercée par :

- Mme Martine LECOUTURIER, attachée d'administration, adjointe au chargé de mission des politiques contractuelles et européennes, pour ce qui concerne les contrats de plan État-Région et le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (BOP 112)
- M. Christian LORIOT, attaché d'administration, responsable de l'antenne de suivi des programmes européens bas-normands, pour les correspondances courantes relatives à la clôture des programmes européens bas-normands 2007-2013
- M. Julien GAUTRET, attaché d'administration, chargé du service de contrôle des opérations cofinancées par les fonds structurels européens pour les correspondances courantes, ampliements, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'État dans la région pour les contrôles et la coordination des contrôles de l'utilisation des fonds européens.

- Mme Hélène STREIFF, attachée principale d'administration, chargée du service de contrôle des opérations cofinancées par les fonds structurels européens pour les correspondances courantes, ampliations, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'État dans la région pour les contrôles et la coordination des contrôles de l'utilisation des fonds européens.
- Mme Angélique FELICITE, secrétaire administratif de classe normale, correspondante administrative de la section régionale interministérielle d'action sociale pour l'engagement des dépenses et les services faits relatifs à la SRIAS via l'application ministérielle métier.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, les délégations qui lui sont données par l'article 3 sont exercées dans la limite de 15 000 € par :

- Mme Christine GIBRAT, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, Responsable du Pôle « politiques publiques »
- M. Alain AUGER, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, Responsable du Pôle « modernisation et moyens »

Article 6 - Délégation est donnée à Mme Marion PERRIER, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP 137 « égalité entre les hommes et les femmes » et se rapportant au fonctionnement de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

Article 7 - Délégation est donnée à M. Jean-Charles QUIRION, délégué régional à la recherche et à la technologie de Normandie pour :

- signer au nom de la préfète de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la délégation régionale à la recherche et à la technologie dans la limite de 300 000€.
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP régional 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », d'un montant inférieur à 300 000€. Cette délégation porte sur l'engagement et la liquidation des dépenses.

Article 8 - Délégation est donnée à M. Guillaume BOITIER, chargé de mission à la délégation régionale à la recherche et à la technologie de Normandie pour les correspondances courantes et assurer la certification technique des dossiers relevant de la délégation régionale à la recherche et à la technologie financés par le FEDER au titre du programme 2007-2013 pour la Basse-Normandie.

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie.

Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 01 MAI 2016

La Préfète



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.